ACADÉMIE DE LYON

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence: 1000523617

Discipline: L8011 - Economie Gestion Administrrative (L8011)

Fonction: ENS

Liberté Égalité Fraternité

Lieu d'exercice

Code RNE: 0690038S

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique La Martinière Duchère

Commune: LYON 9E ARRONDISSEMENT

Adresse: 300 avenue ANDREI SAKHAROV 69338 LYON 9E ARRONDISSEMENT

Courriel: ce.0690038S@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Il s'agit d'un poste en BTS Support action managériale (sans exclure la possibilité d'une partie de service complémentaire en classes delère et terminale STMG)

Missions

_

Compétences requises

Compétences dans le domaine numérique en lien avec les attendus de la formation Capacité à intégrer une démarche de projet et à travailler en équipe pour la prise en charge des besoins transversaux (intégration, remédiation, accompagnement à la recherche de stage ...)

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : Olivier COUTAREL (olivier.coutarel@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via l-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : https://mouvement.ac-lyon.fr.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) voeu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) voeu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) voeu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.